

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) SASU SolArpasse Energie.....
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° 09 rue Anatole de la Forge
Commune : PARIS.....
Code postal 75 017.....
Nature des activités : Développement, réalisation et exploitation d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Levens (06).....
Qualification : Production d'énergie renouvelable.....

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE <i>Nom scientifique</i> Nom commun	Description (1)
B1 <i>Curruca undata</i> Fauvette pitchou	Les aires de repos et les sites de reproduction de 4 à 5 couples seront détruits par le projet. Une fois le chantier terminé, l'espèce utilisera les habitats semi-ouverts du parc photovoltaïque et des bandes OLD. Une perte d'habitats de vie de 10,07 ha est à prévoir au droit du parc.
B2 <i>Emberiza hortulana</i> Bruant ortolan	Les aires de repos et les sites de reproduction de 1 à 2 couples seront détruits par le projet. Une fois le chantier terminé, l'espèce utilisera les habitats semi-ouverts du parc photovoltaïque et des bandes OLD. Une perte d'habitats de vie de 12,37 ha est à prévoir au droit du parc.
B3 <i>Anthus pratensis</i> Pipit rousseline	Les aires de repos et les sites de reproduction de 2 à 3 couples seront détruits par le projet. Une fois le chantier terminé, l'espèce utilisera les habitats semi-ouverts du parc photovoltaïque et des bandes OLD. Une perte d'habitats de vie de 3,32 ha est à prévoir au droit du parc.
B4 <i>Timon lepidus</i> Lézard ocellé	Les aires de repos et les sites de reproduction de 3 à 5 individus seront détruits par le projet. Une fois le chantier terminé, l'espèce utilisera les habitats semi-ouverts du parc photovoltaïque et des bandes OLD. Une perte d'habitats de vie de 12,37 ha est à prévoir au droit du parc.
	Cf. Annexe 1 pour la suite de la liste des espèces.

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Étude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Étude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

le rapport précise l'ensemble des éléments relatifs aux objectifs du projets, aux résultats attendus et à la portée des effets sur la biodiversité

.....

.....

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

- Destruction Préciser : Destruction irréversible des fonctions des habitats d'espèce au droit du parc.
.....(précisé dans le rapport).....
- Altération Préciser : Altération pendant la durée d'exploitation du parc des fonctions des habitats d'espèce
au droit de la bande OLD.
.....(précisé dans le rapport).....
- Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

- Formation initiale en biologie animale Préciser :
- Formation continue en biologie animale Préciser : le coordinateur environnement en charge du suivi de
chantier est titulaire d'une licence ou d'un master spécialisé en écologie ou équivalent.....
- Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : le chantier débutera à partir de septembre. Il se poursuivra en continu. En cas d'arrêt supérieur à
15 jours entre mars et aout, un écologue sera missionné pour valider la possibilité de reprise du
chantier.....

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Provence-Alpes Côte d'Azur.....

Départements : Alpes-Maritimes.....

Cantons : Levens.....

Communes : Levens.....

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

- Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos
- Mesures de protection réglementaires
- Mesures contractuelles de gestion de l'espace
- Renforcement des populations de l'espèce
- Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population
de l'espèce concernée : le rapport précise l'ensemble des cartographies nécessaires pour éviter tout impact défavorable sur la
population des espèces concernées.

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : le coordinateur environnement en charge du suivi du chantier sera en charge de réaliser des comptes rendus intégrant la destruction et la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées.....

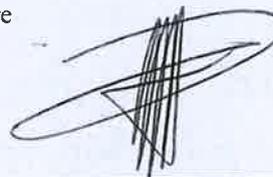
* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Monaco.....

le 22 mai 2023.....

Votre signature



ANNEXE 1 : autres espèces concernées par la demande de dérogation

Groupe d'espèces	Espèces protégées	Présence sur le site	Nb ind.
Insectes	Zygène de l'Esparcette	Pressentie	?
	Magicienne dentelée	Pressentie	?
	Damier de la Succise	Faiblement pressentie	?
	Coronelle girondine	Pressentie	?
	Couleuvre verte et jaune	Avérée	1 ind.
	Lézard des murailles	Avérée	10 à 20 ind. estimés
Reptiles	Lézard à deux raies	Avérée	5 à 10 ind.
	Lézard ocellé	Pressentie	0 à 3 ind. (ZIR) 10 à 15 ind. (Mont-Arpassé)
	Psammotrome d'Edwards	Pressentie	?
Oiseaux	Alouette lulu	Avérée	12 à 25 ind.
	Bondrée apivore	Avérée	1 ind.
	Bruant ortolan	Avérée	2 ind.
	Chardonneret élégant	Avérée	2 à 4 ind.
	Fauvette pitchou	Avérée	4 à 5 couples
	Linotte mélodieuse	Avérée	2 couples
	Pie-grièche écorcheur	Avérée	1 couple
	Pipit rousseline	Avérée	2 à 3 couples
	Serin cini	Avérée	2 ind.
	Tarier pâtre	Avérée	3 couples
Fauvette orphée	Pressentie	3 ind. (Mont Arpassé)	